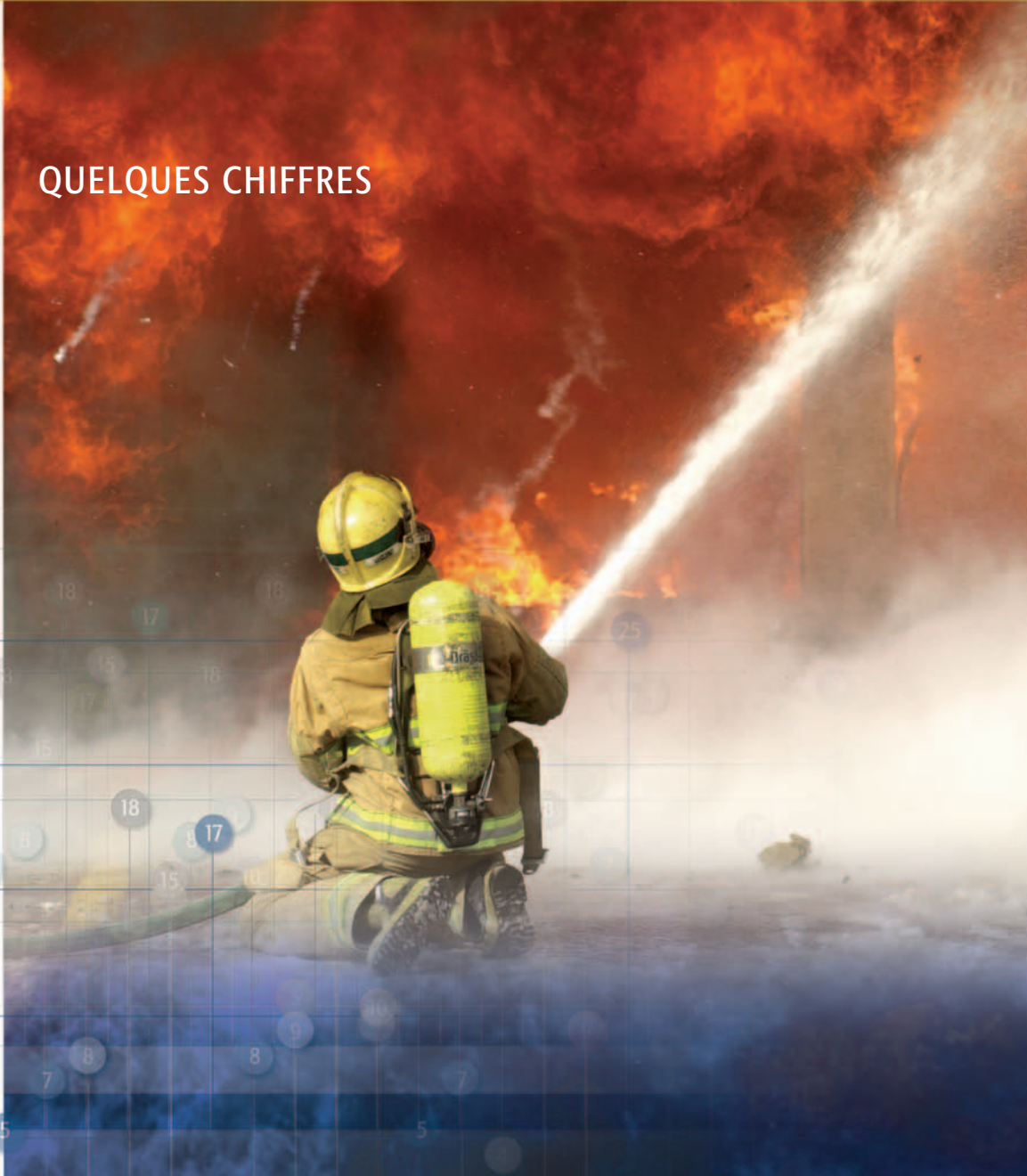
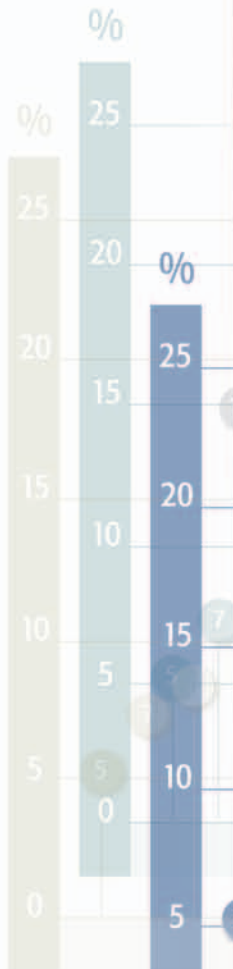




La sécurité

# INCENDIE au Québec

## QUELQUES CHIFFRES



# Sources des données

Les données de cette édition proviennent de la banque de données du ministère de la Sécurité publique, à jour au 31 octobre 2003. Les statistiques des années antérieures peuvent différer légèrement de celles publiées dans les éditions précédentes.

Données financières et démographiques :

- Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir – [www.mamsl.gouv.qc.ca](http://www.mamsl.gouv.qc.ca)
- Statistique Canada – [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)

Données canadiennes :

- Bureau du commissaire aux incendies de l'Ontario -- [www.ofm.gov.on.ca](http://www.ofm.gov.on.ca)
- Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires aux incendies – [www.ccfmfc.ca](http://www.ccfmfc.ca)

Publication réalisée par la Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, avec la collaboration de la Direction des communications du ministère de la Sécurité publique.

**Recherche et rédaction :**

Jean-François Ducre-Robitaille

**Collaboration :**

Louise Bisson

Karine Lemaire

Benoît Matte

**Révision linguistique :**

Direction des communications

**Conception graphique :**

Larochelle Communication graphique

Dépôt légal - Avril 2004

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-42298-8

# Présentation

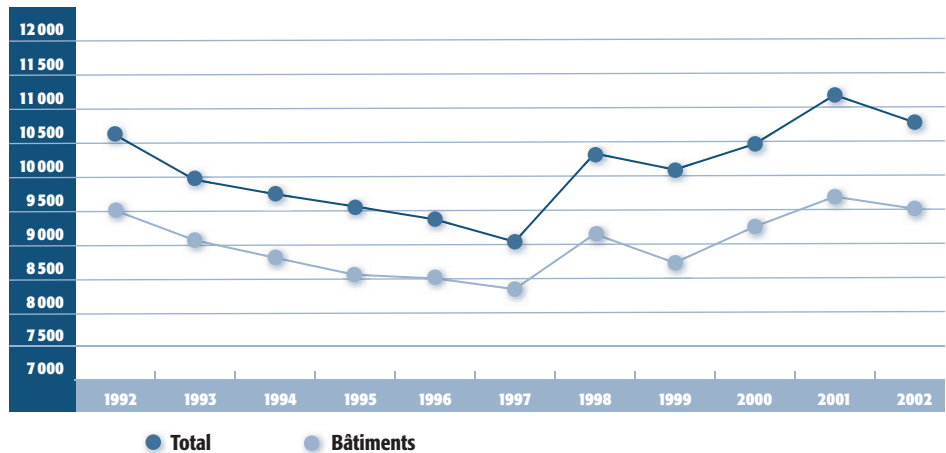
Voici l'édition 2003 de la publication *La sécurité incendie au Québec. Quelques chiffres*. Dans un nouveau format abrégé, ce rapport statistique annuel aborde les faits saillants de la situation de l'incendie au Québec en 2002. Ce rapport et des statistiques complémentaires sont disponibles dans le site Web du ministère de la Sécurité publique au [www.msp.gouv.qc.ca](http://www.msp.gouv.qc.ca).

# Les incendies

Figure 1

Évolution du nombre total d'incendies et du nombre d'incendies de bâtiments, Québec, 1992 à 2002

Le nombre d'incendies déclarés au ministère de la Sécurité publique a atteint 10 770 en 2002, une légère diminution de 3 % par rapport à 2001. De ce nombre, 9 505 sont des incendies de bâtiments, soit 2 % de moins qu'en 2001.



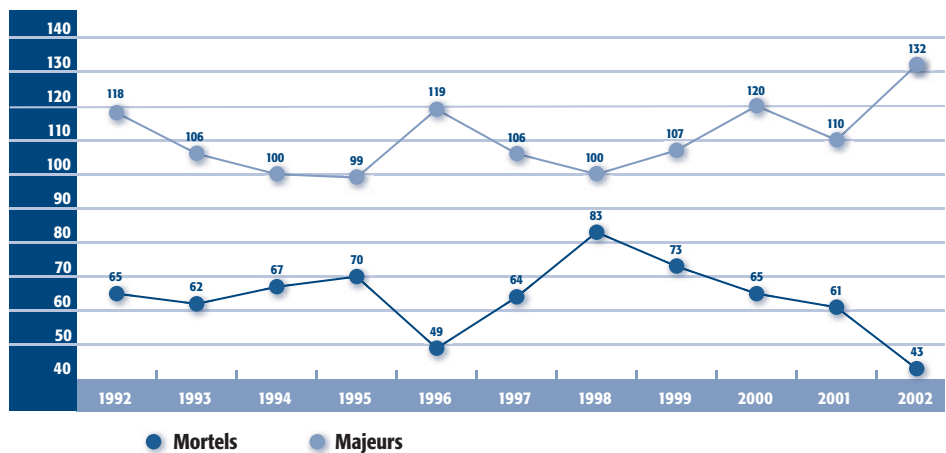
Source: Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

Note: Le nombre d'incendies ne comprend pas les feux de broussailles et les incendies de véhicules sans propagation à un bâtiment. Il n'inclut pas non plus les incendies de bâtiments sans pertes matérielles et humaines pour les années 1992 à 1997 inclusivement.

Figure 2

Évolution du nombre d'incendies majeurs et mortels, Québec, 1992 à 2002

Le nombre d'incendies mortels suit la tendance à la baisse observée depuis quelques années, passant de 61 en 2001 à 43 en 2002. Par ailleurs, le nombre d'incendies majeurs a augmenté de 20 % durant cette période pour atteindre 132 en 2002. De ce nombre, trois incendies ont causé chacun pour plus de 5 M\$ en pertes matérielles.



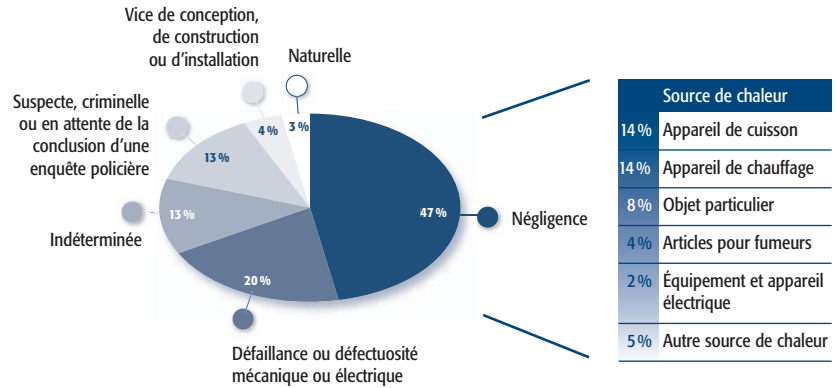
Source: Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

Notes: • Incendie majeur: pertes matérielles de 500 000\$ ou plus.  
• Les homicides et les suicides n'étant pas comptabilisés entre 1992 et 1997, ils sont exclus de cette figure pour des besoins de comparaison.

**Figure 3**

**Répartition des incendies selon la cause probable, Québec, 1992 à 2002**

Année après année, ce sont les comportements négligents et imprudents qui causent la majorité des incendies. La négligence avec un appareil de cuisson et celle avec un appareil de chauffage expliquent chacune un incendie sur sept. Dans 13 % des incendies, la cause probable de l'incendie reste indéterminée.



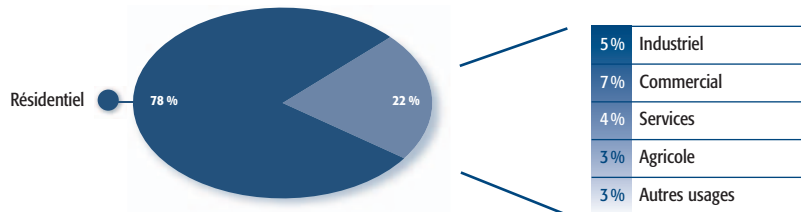
Source: Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

Note: Les objets particuliers comprennent, entre autres, les chandelles, les cendres, les chalumeaux ainsi que les allumettes et les briquets non utilisés comme articles pour fumeurs.

**Figure 4**

**Répartition des incendies selon l'usage du bâtiment où l'incendie a débuté, Québec, 2002**

En 2002, plus des trois quarts des incendies de bâtiments sont survenus dans le secteur résidentiel.



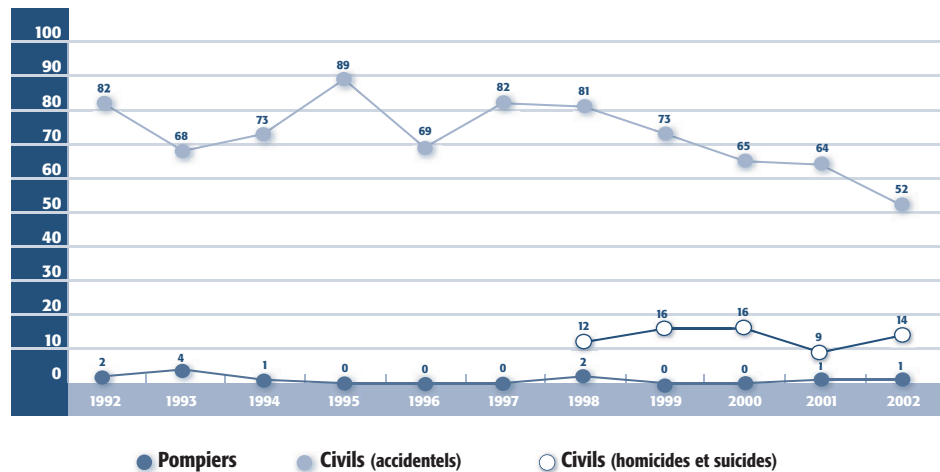
Source: Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

# Les décès

Figure 5

Évolution du nombre de décès causés par l'incendie, selon le statut de la victime, Québec, 1992 à 2002

Les décès causés par l'incendie ont généralement tendance à diminuer depuis 1992. Cette baisse se poursuit en 2002 avec le décès de 66 civils et d'un pompier. Deux incendies mortels survenus à Saint-Denis-sur-Richelieu et à Trois-Rivières ont chacun causé trois décès.



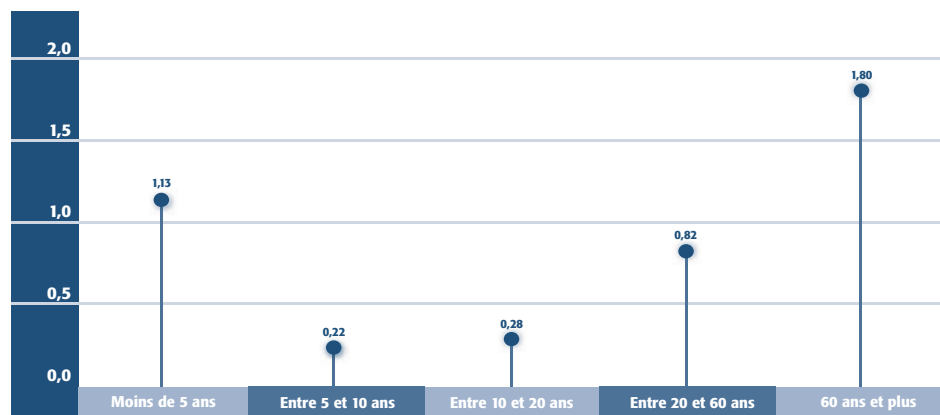
Source: Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

Note: Les suicides et les homicides n'étaient pas comptabilisés entre 1992 et 1997.

Figure 6

Nombre de décès causés par l'incendie par 100 000 habitants selon l'âge des victimes, Québec, 1998 à 2002

Les personnes âgées sont les citoyens les plus vulnérables à l'incendie. C'est dans ce groupe d'âge que les décès sont les plus nombreux, en comparaison avec les autres couches de la population. Chez les enfants de moins de cinq ans, le taux de mortalité est aussi important. Cinq enfants de ce groupe d'âge sont décédés à la suite d'un incendie en 2002.



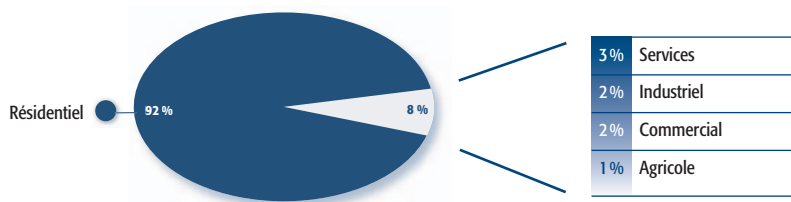
Source: Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

Note: Les décès de pompiers sont exclus de cette figure, mais elle inclut les homicides et les suicides.

**Figure 7**

**Répartition des décès dans les incendies selon l'usage du bâtiment où l'incendie a débuté, Québec, 1998 à 2002**

Durant les cinq dernières années, neuf décès sur dix survenus dans les incendies de bâtiments ont eu lieu dans le secteur résidentiel. Cette proportion a atteint 100% en 2002.



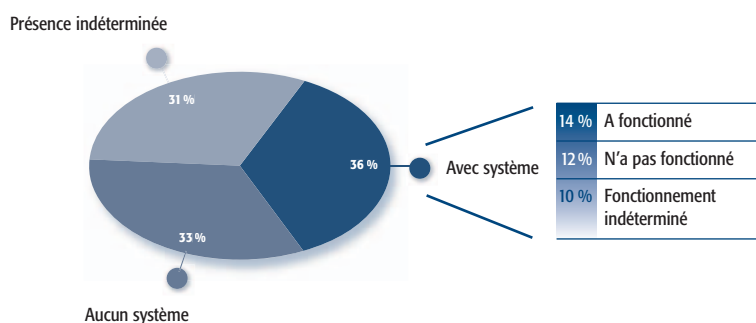
Source : Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

Note : Les décès de pompiers sont exclus de cette figure, mais elle inclut les homicides et les suicides.

**Figure 8**

**Répartition des décès causés par l'incendie dans les bâtiments à vocation résidentielle, selon la présence d'un système de détection et son fonctionnement, Québec, 2002**

En 2002, 27 décès, soit 45 %, ont été enregistrés lors d'incendies dans des bâtiments à vocation résidentielle où il n'y avait pas de système de détection des incendies ou, s'il en existait un, il n'a pas fonctionné. Parmi les systèmes de détection, l'avertisseur de fumée est le plus courant.



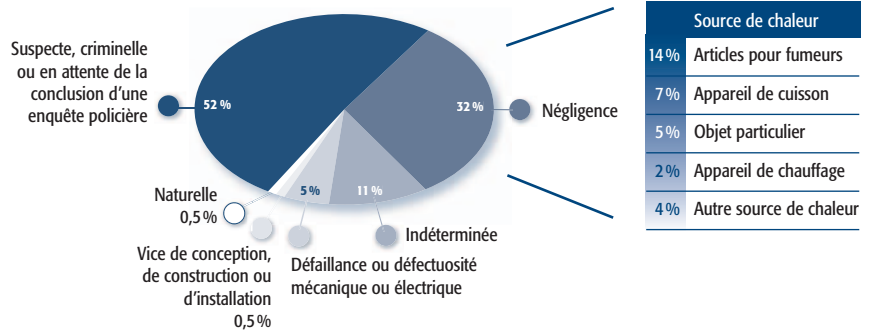
Source : Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

Note : Les décès de pompiers sont exclus de cette figure, mais elle inclut les homicides et les suicides.

Figure 9

Répartition des décès causés par l'incendie selon la cause probable, Québec, 1998 à 2002

Plus de trois décès sur dix sont attribuables à des comportements négligents ou imprudents. La négligence avec un article pour fumeurs explique plus d'un décès sur sept entre 1998 et 2002. Par contre, pour la moitié des décès, la cause de l'incendie est suspecte, criminelle ou elle n'a pu être déterminée avec certitude parce que les résultats de l'enquête policière ne sont pas encore connus.



Source : Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

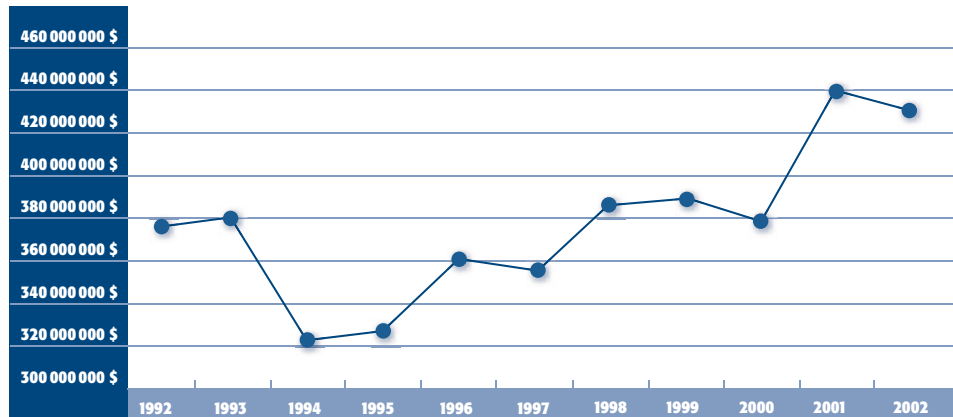
- Notes :
- Les décès de pompiers sont exclus de cette figure, mais elle inclut les homicides et les suicides.
  - Selon la Loi sur la sécurité incendie, tous les dossiers d'incendie mortel doivent être transmis pour enquête à un corps de police. Dans certains cas, les pompiers sont en mesure de déterminer la source de chaleur ou la cause probable de l'incendie.
  - Les objets particuliers comprennent, entre autres, les chandelles, les cendres, les chalumeaux ainsi que les allumettes et les briquets non utilisés comme articles pour fumeurs.

# Les pertes matérielles

Figure 10

Évolution des pertes matérielles causées par l'incendie, en dollars courants, Québec, 1992 à 2002

Les pertes matérielles continuent d'être importantes, atteignant 431 M\$ en 2002. Elles augmentent d'environ 8% par année depuis 1994. Cette tendance peut s'expliquer en partie par l'inflation et par quelques incendies entraînant des pertes matérielles particulièrement importantes en 2001 et 2002. Par exemple, le 14 mai 2002 à Notre-Dame-du-Lac dans le Bas-Saint-Laurent, l'incendie de l'entreprise Viandes du Breton a causé à lui seul 30 M\$ en pertes matérielles.

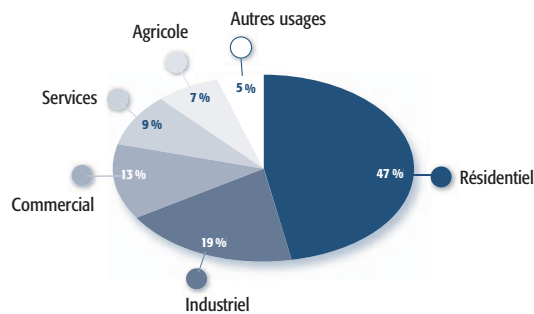


Source : Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

Figure 11

Répartition des pertes matérielles causées par les incendies selon l'usage du bâtiment où l'incendie a débuté, Québec, 1998 à 2002

Près de la moitié des pertes matérielles est enregistrée dans des incendies de bâtiments à vocation résidentielle. Par contre, les pertes matérielles par incendie sont de cinq à six fois plus élevées dans les secteurs industriel et agricole.



Source : Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

# Quelques comparaisons

**Tableau 1**

## Comparaisons des performances récentes en sécurité incendie, Québec, Ontario et Canada

Le taux d'incendies au Québec est plus élevé que celui de l'Ontario, mais moins important que celui de l'ensemble du Canada. Le taux de mortalité demeure également inférieur à la moyenne canadienne. Cependant, le taux de pertes matérielles par habitant continue d'être plus élevé au Québec qu'en Ontario ou au Canada.

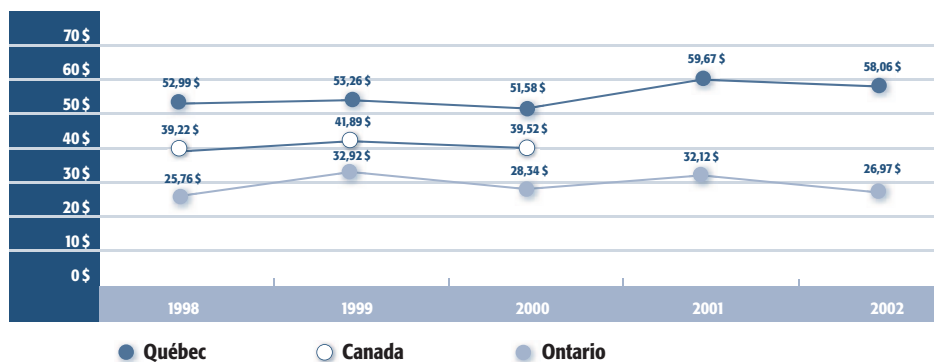
	Année de référence	Taux d'incendies par 1 000 habitants	Taux de pertes matérielles \$ par habitant	Taux de mortalité par 100 000 habitants
Québec	2002	1,46	58	0,91
Ontario	2002	1,19	27	0,78
Canada	2000	1,74	39	1,06

Sources : • Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique  
 • Bureau du commissaire aux incendies de l'Ontario  
 • Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires aux incendies

Notes : • Les feux de véhicules et les feux de broussailles sont exclus de ce tableau pour le Québec et l'Ontario, mais sont inclus pour le Canada dans certains territoires et provinces.  
 • Les décès de pompiers, les homicides et les suicides sont inclus dans ce tableau.  
 • Les données pour les années 2001 et 2002 ne sont pas disponibles pour l'ensemble du Canada.

**Figure 12**

## Évolution du taux de pertes matérielles par habitant, Québec, Ontario et Canada, 1998 à 2002



Sources : • Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique  
 • Bureau du commissaire aux incendies de l'Ontario  
 • Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires aux incendies

Notes : • Les pertes matérielles pour le Québec et l'Ontario excluent les feux de véhicules et les feux de broussailles.  
 • Les pertes matérielles pour le Canada ne sont pas disponibles pour 2001 et 2002.

# Quelques chiffres...

## Au Québec, en 2002

	Municipalités				Ensemble du Québec
	Moins de 5 000 habitants	Entre 5 000 et 25 000 habitants	Entre 25 000 et 200 000 habitants	Plus de 200 000 habitants	
<b>Incendies</b>					
nombre	3 018	1 852	2 404	3 496	10 770
par 1 000 habitants	1,98	1,59	1,73	1,05	1,46
<b>Décès<sup>1</sup></b>					
nombre	19	8	18	22	67
par 100 000 habitants	1,25	0,69	1,29	0,66	0,91
par 1 000 incendies	6,30	4,32	7,49	6,29	6,22
<b>Pertes matérielles</b>					
M\$	158,50 <sup>2</sup>	72,25	82,25	117,79	430,79
\$ par habitant	104	62	59	36	58
\$ par incendie	52 519	39 010	34 216	33 691	39 999

Source : Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

Notes : 1. Les décès de pompiers, les homicides et les suicides sont inclus dans ce tableau.

2. L'incendie de l'entreprise Viandes du Breton à Notre-Dame-du-Lac explique à lui seul près de 20 % des pertes pour les municipalités de moins de 5 000 habitants.

## Au Québec, en 2003

	Municipalités <sup>1</sup>				Ensemble du Québec
	Moins de 5 000 habitants	Entre 5 000 et 25 000 habitants	Entre 25 000 et 200 000 habitants	Plus de 200 000 habitants	
<b>Services de sécurité incendie</b>	674	104	30	5	813
<b>Pompiers</b>					
nombre total	11 607	3 383	2 162	3 450	20 602
nombre d'officiers <sup>2</sup>	2 609	710	404	785	4 508
nombre de pompiers	8 998	2 673	1 758	2 665	16 094
<b>Dépenses nettes<sup>3</sup></b>					
M\$	46,20	44,08	61,68	342,43	494,40
\$ par habitant	36	39	38	103	67

Source : Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique.

Notes : 1. La population utilisée pour classer un service de sécurité incendie et son effectif est celle de la ou des municipalités qui offrent le service.

2. Le nombre d'officiers comprend les officiers qui gèrent des pompiers, ceux qui gèrent d'autres officiers et les directeurs.

3. Les dépenses nettes sont celles nécessaires au fonctionnement des services municipaux de sécurité incendie au Québec. Elles excluent les subventions et les revenus pour services rendus à d'autres municipalités en sécurité incendie. Les dépenses nettes sont calculées à partir des prévisions budgétaires de 2003.

# Déclaration des incendies

La *Loi sur la sécurité incendie* exige que les municipalités, les assureurs et les experts en sinistre déclarent les incendies au ministre de la Sécurité publique. Les municipalités utilisent le formulaire *Rapport d'incendie DSI-2003*; les assureurs et les experts en sinistre emploient le *Rapport d'incendie MSP-ASS*. Ces formulaires peuvent être obtenus de deux façons :

- 1) sur demande à la Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, dont les coordonnées apparaissent au bas de la page ;
- 2) dans Internet à l'adresse [www.msp.gouv.qc.ca](http://www.msp.gouv.qc.ca). Le formulaire électronique *Rapport d'incendie DSI-2003* peut être rempli en ligne et transmis sur-le-champ au ministère de la Sécurité publique.

Les renseignements fournis doivent être complets et exacts, car ils servent notamment à produire la présente publication et à fournir de l'information pour la révision de normes et la prévention.

## Pour nous joindre

Ministère de la Sécurité publique  
Direction du développement  
et du soutien en sécurité civile  
et en sécurité incendie  
2525, boulevard Laurier, 6<sup>e</sup> étage A  
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2

**Tél. :** (418) 643-8256  
sans frais : 1 866 702-9214

**Télec. :** (418) 644-4448  
sans frais : 1 866 605-1675

[www.msp.gouv.qc.ca](http://www.msp.gouv.qc.ca)